

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

**UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE (PreSeS-AOC)**



**TERMES DE REFERENCE DU RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E)/ SPECIALISTE EN
GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX**

Novembre 2024

1-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République de Guinée a sollicité et obtenu de la Banque Mondiale (BM) et du Mécanisme de Financement Mondial (GFF), à travers le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique un financement en vue de réaliser le Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'Objectif de Développement du programme est de *Renforcer la collaboration régionale et les capacités des systèmes de santé à prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires en Guinée*. D'une manière générale les composantes proposées ci-dessous énumérées sont fondées sur les capacités de base du RSI que tous les pays se sont engagés à renforcer.

Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires

Ce volet vise à renforcer les capacités de la région à prévenir les urgences sanitaires en améliorant la planification et la gestion des ressources de sécurité sanitaire et en prévenant et minimisant les impacts des menaces sanitaires telles que les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens. Cette composante comporte deux sous composantes : (i) Gouvernance, planification et gestion de la sécurité sanitaire et (ii) Renforcement du programme " Une seule santé " et lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Composante 2 : Détection des urgences sanitaires

Ce volet vise à renforcer les capacités requises pour détecter à temps les menaces sanitaires éventuelles grâce à des systèmes de surveillance multisectoriels et à des mécanismes de partage des données à l'intérieur et au-delà des frontières, à de solides réseaux régionaux de laboratoires et à la main-d'œuvre multisectorielle et intégrée requise pour permettre la détection précoce des urgences sanitaires. Cette composante comporte deux sous composantes : (i) Surveillance collaborative ; (ii) Qualité et capacité des laboratoires et Ressources humaines multidisciplinaires pour les urgences sanitaires.

Composante 3. Réponse aux urgences sanitaires

Ce volet vise à renforcer et à maintenir les capacités permettant d'éviter qu'un foyer ne devienne une épidémie ou une pandémie, en mettant l'accent sur la lutte contre les maladies et sur une réponse efficace aux situations d'urgence sanitaire. Cette composante comporte deux sous composantes : (i) Gestion des urgences sanitaires et (ii) Prestation de services de santé en cas d'urgence sanitaire.

Composante 4. Gestion du programme et capacité institutionnelle

Cette sous-composante soutiendra l'engagement de partenaires de développement clés tels que l'OMS pour fournir une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre. Une fois que le projet sera effectif, l'unité de coordination du projet (UCP) engagera des consultants à court terme pour soutenir la mise en œuvre selon les besoins.

Composante 5 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC).

La composante de réponse d'urgence contingente (CERC) est un mécanisme vital dans le cadre du projet, conçu pour répondre rapidement et efficacement aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine imprévues, ainsi qu'aux crises sanitaires telles que les pandémies. Doté d'un budget de 0 million de dollars, Le CERC fonctionne sur une base d'urgence, prêt à être activé dès la déclaration officielle d'une situation d'urgence nationale ou sur demande officielle du gouvernement.

Dans sa mise en œuvre, le Programme envisage le recrutement d'un (une) Spécialiste/ Consultant de la Gestion des déchets biomédicaux au sein de l'UCP pour les différents projets gérés par cette unité.

I. OBJECTIF DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un Crédit de la Banque Mondiale et d'un Financement du GFF pour financer le Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PreSeS-AOC). Il est prévu qu'une partie de ce montant soit utilisé pour le recrutement d'un Spécialiste en Gestion des déchets biomédicaux.

I. MISSIONS ET PRINCIPALES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur de l'UCP, Le Spécialiste en Gestion des Déchets biomédicaux aura la responsabilité d'appuyer la Direction Nationale de l'Hygiène Publique (DNHP) et les autres parties prenantes du secteur de la gestion des déchets dans l'élaboration, la mise en œuvre des politiques, des stratégies ainsi que des plans élaborés dans le secteur des déchets biomédicaux.

Le (la) spécialiste aura pour missions de :

- S'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales ; des directives de la Banque Mondiale et d'autres PTF en matière de gestion des déchets biomédicaux dans la conduite des activités du programme ;
- Faire une évaluation du cadre politique, légal, juridique et administratif, ainsi que du cadre réglementaire en ce qui concerne la gestion des déchets biomédicaux, les équipements de traitement /destruction de ces déchets dans le pays ;
- Participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de Gestion des déchets dans le cadre des Projets au sein de l'UCP ;
- Veiller à l'appropriation des documents de gestion de soins de santé élaborés (Plan stratégique national de gestion des déchets de soins de santé, Plans régionaux de gestion des déchets biomédicaux, Plan de lutte contre les infections et la gestion intégrée des déchets, politique Nationale de l'Hygiène publique, Plan interne de Gestion des déchets biomédicaux, etc.) par les parties prenantes du programme ;
- S'assurer de l'intégration des aspects de gestion des déchets dans la conception des sous-projets découlant des projets au sein de l'UCP ;
- Appuyer le MSHP/DNHP dans l'élaboration des spécifications techniques des équipements de gestion de gestion des déchets biomédicaux ;
- Estimer le niveau de récupération des déchets, ou les mécanismes de recyclage qui existent à l'intérieur des structures de santé elles-mêmes, sur le parcours vers les zones d'évacuation finales, et sur les sites définitifs d'évacuation des déchets biomédicaux ;
- Déterminer les questions sociales en relation avec la récupération des déchets telle qu'elle est pratiquée ;
- Evaluer les besoins de formation des cadres sur la gestion des déchets biomédicaux ;
- Evaluer la mise en œuvre des Plans de Gestion des Déchets Biomédicaux (santé humaine et animale) élaborés dans le cadre des Projets REDISSE et COVID-19 ; ou d'autres projets en rapport avec le MSHP
- Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec la Gestion des déchets biomédicaux ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures de gestion des déchets biomédicaux dans la planification, la surveillance et le suivi du programme ;

- Contribuer aux activités de la plateforme Une seule Santé en lien avec la gestion des déchets biomédicaux ;
- Concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l'information, etc.) de la base de données du suivi des déchets relatif aux Projets ;
- Contribuer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels en définissant les besoins en études, formations et tout autre activité en matière de gestion des déchets biomédicaux et veiller à leur réalisation ;
- Organiser des missions de supervision de terrain sur les activités de gestion des déchets ;
- Analyser les données de la surveillance et du suivi de Gestion des déchets et proposer des mesures d'amélioration de la gestion des projets et des activités ;
- Assurer la rédaction des rapports périodiques relatifs aux activités de gestion des déchets biomédicaux ;
- Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de gestion des déchets) des rapports des missions de supervision des Projets ;
- Faire la revue et analyser les systèmes existants de stockage des déchets biomédicaux, les systèmes de collecte et d'entreposage en tenant compte du niveau de séparation des types de déchets, de la fréquence de la collecte, et des impacts environnementaux et sanitaires du traitement actuellement opéré sur ces déchets ;
- Contribuer à la mise en œuvre du PEES des projets et tenir des rapports appropriés
- Contribuer à toute autre activité relative aux aspects de gestion des déchets issus des activités de soins des Projets.

III-PROFIL DU (DE LA) SPÉCIALISTE

Formations et expériences

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

- Avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 5 ou plus) dans les domaines de l'Environnement, de la Santé ou de laboratoire ;
- Justifier d'une expérience d'au moins (05) ans dans la conduite d'études sur la gestion des déchets biomédicaux ;
- Avoir une expérience similaire de gestionnaire de déchets médicaux sanitaires pour au moins deux années
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans dans un poste clé de mise en œuvre d'un Projet/Programme de développement ;
- Avoir suivi des formations complémentaires en matière de PCI, de Biosécurité, de Gestion de déchets seraient un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite (l'Anglais sera un atout) et une bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de gestion des déchets biomédicaux.

Aptitudes et qualités

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

- Être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de gestion des déchets issus de soins de santé ;
- Être familiarisé(e) avec les Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES1 Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, NES3 Utilisation rationnelle

des ressources et prévention et gestion de la pollution, NES4 Santé et sécurité des populations) ou des directives de l'OMS ou autres partenaires techniques et financiers en la matière ;

- Pouvoir travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
- Être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis.

II. Évaluation annuelle et critères de performance

Les performances du Spécialiste en Gestion des Déchets biomédicaux seront évaluées annuellement par le Coordonnateur National de l'UCP sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et la Banque Mondiale. Une évaluation de la performance du Spécialiste sera faite les six (6) premiers mois et jointe au rapport semestriel du Programme, par la suite les évaluations se feront annuellement et serviront de base au renouvellement du contrat.

III. Lieu de travail

Le poste est situé au siège de l'UCP à Conakry, avec des fréquents déplacements sur le terrain (Unité Technique Régionale du Programme (UTRP), Inspection Régionale de Santé (IRS), Direction Préfectorale de santé -DPS) et sites d'infrastructures à réaliser en faveur des autres sectoriels.

IV. Durée de la mission

La durée des prestations du Spécialiste en gestion des déchets biomédicaux sera d'une durée maximale égale à la durée du Programme. Le contrat y relatif sera établi sur la base de la performance et sera à ce titre reconduit annuellement sur la base des résultats d'évaluation des performances.

V. Méthode de sélection et conditions d'emploi

Le Spécialiste en Gestion des Déchets biomédicaux sera sélectionné suivant la méthode de **Sélection de Consultants Individuel**, conformément aux procédures en vigueur de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023.

La sélection se fera en deux étapes, une étape d'étude de dossier qui évaluera la formation académique et les expériences à l'issue de laquelle une liste courte des candidats qui remplissent les critères sera élaborée et seuls les candidats retenus lors de cette première étape participeront à la seconde étape qui est l'étape d'interview. Cette seconde étape évaluera les connaissances techniques, professionnelles ainsi que les qualités personnelles des candidats telles que spécifiées dans le dossier de candidature. Le choix final portera sur l'un des candidats retenus à deuxième étape.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet. Il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023, « le Règlement de passation des marchés » : les

représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

VI-DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur National du programme
- Un curriculum vitae détaillé, daté, signé du candidat et mentionnant les contacts d'au moins trois (3) références ;
- Les copies légalisées des diplômes par les autorités compétentes ;
- Les preuves des expériences acquises (attestations, certificats de travail, etc.).